



Couche d'ozone : la Suisse s'engage contre les substances particulièrement nocives

Berne, 17.10.2018 - La 30e réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone se tiendra du 5 au 9 novembre 2018 à Quito (Équateur). À cette occasion, la Suisse s'engagera en faveur d'une diminution de l'utilisation de substances particulièrement nocives. Le 17 octobre 2018, le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation correspondant.

La 30e réunion des Parties au Protocole de Montréal (cf. encadré), qui se déroulera du 5 au 9 novembre 2018 à Quito, en Équateur, porte principalement sur des questions budgétaires, notamment sur le financement de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali dans les pays en développement. Le Conseil fédéral a approuvé la ratification de cet amendement au Protocole de Montréal le 10 octobre 2018. Il porte sur la réduction de l'utilisation de 18 hydrofluorocarbures partiellement halogénés qui nuisent au climat de manière notable.

Le 17 octobre 2018, le Conseil fédéral a délivré un mandat de négociation en vue de la réunion de Quito. La Suisse s'engagera en faveur d'une mise en œuvre efficace et rationnelle de l'Amendement de Kigali dans les pays en développement.

Hausse inattendue des émissions de trichlorofluorométhane

L'augmentation en Asie orientale des émissions de trichlorofluorométhane (substance appauvrissant la couche d'ozone) est également à l'ordre du jour. Préoccupée par cette évolution, la Suisse va s'engager pour que la communauté scientifique, les Parties au Protocole et le Secrétariat de l'accord renforcent leur coopération et pour que les réglementations existantes soient appliquées.

30 ans de protection de la couche d'ozone en Suisse

La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone est entrée en vigueur en Suisse le 22 septembre 1988. La même année, l'Assemblée fédérale approuvait la ratification du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone. Ces deux accords ont permis de réduire considérablement les émissions des substances concernées, ces 25 dernières années. Selon des modélisations, il faudra toutefois attendre encore jusqu'en 2060 pour que la couche d'ozone retrouve son état initial.

Adresse pour l'envoi de questions

Felix Wertli, division Affaires internationales,
OFEV, tél. +41 79 723 39 18

Liens

[OFEV : Convention de Vienne et Protocole de Montréal](#)

Auteur

Conseil fédéral
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Secrétariat général DETEC
<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html>

Office fédéral de l'environnement OFEV
<http://www.bafu.admin.ch/fr>

✉ [Contact](#)

<https://www.bafu.admin.ch/content/bafu/fr/home/documentation/communique/anzeige-nsb-unter-medienmitteilungen.msg-id-72546.html>